

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
dient des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

TIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 8,
M. M. Lafite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris.

Cahors, le 29 Avril 1875

Tous les journaux contiennent la critique ou l'éloge du discours prononcé par M. Gambetta à Belleville, dans une réunion de deux mille personnes.

M. Gambetta commence par rappeler le contrat électoral, sous forme de mandat impératif, qui s'était formé entre lui et les électeurs de Belleville en 1869.

Messieurs, ce mot bizarre et méprisant de « queue » traduit assez bien, dans la pensée de nos adversaires, l'évolution qu'ils voudraient nous voir faire.

Après cette double satisfaction donnée au radicalisme bellevillois, M. Gambetta croit pouvoir aborder sa tâche principale, qui est l'apologie de sa conduite parlementaire.

On a fait une constitution, on ne l'a pas beaucoup discutée. On a organisé des pouvoirs, on ne les a pas très-minutieusement examinés.

Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons démonter ce mécanisme, voir ensemble ce qu'il contient, ce qu'on y a laissé passer et ce qu'on en peut faire pour le grand bien de la France et de la démocratie.

C'est surtout le Sénat qu'il s'applique à justifier. C'est en effet le Sénat qui a été le plus

attaqué. Et même se passe-t-il un jour que le Rappel, l'organe le plus important du radicalisme, ne raille et ne combatte ce « Sénat rural ? »

M. Gambetta le reconnaît : les conservateurs s'imaginaient faire du Sénat une citadelle de réaction. Mais, ajoute-t-il aussitôt, ils ont, sans le vouloir, « organisé un pouvoir essentiellement démocratique-par son origine, par ses tendances, par son avenir. »

Voilà des communes qui, jusqu'ici, ont été tenues en tutelle, qu'on avait sévèrement exclues de la politique, dont on a fait surveiller toutes les délibérations dans le but d'empêcher la politique d'y pénétrer et d'y tout transformer ; voilà des communes qui, aujourd'hui, ne vont pas faire une seule élection de conseiller municipal sans s'enquérir auparavant des opinions politiques de chaque candidat.

M. Gambetta attache tant d'importance à ce point de vue qu'il le reprend sous plusieurs formes, et s'y étend avec une singulière complaisance. Seulement, bien qu'il passe prudemment sous silence la clause qui donne au moindre village la même voix qu'à la plus grande ville, il sent bien que le paysan aura la prépondérance dans ce vote.

M. Gambetta donne ensuite des conseils pratiques sur la manière dont il faut, selon lui, composer le Sénat.

Il faudra se garder de considérer la fonction de membre du Sénat comme une espèce de récompense qu'on donne à la fin d'une carrière honorablement parcourue. Nous ne devons pas faire de notre Sénat une Assemblée, une Académie un peu trop portée au repos.

le plus en vue, ceux qui auront derrière eux un passé d'homme politique ou administratif assez considérable, la démocratie républicaine envoie, pour tenir tête à ce dernier effort de la coalition réactionnaire, des hommes vigoureux, dont l'esprit, quoique mûr, soit vibrant et robuste.

M. Gambetta fait ensuite tout un sermon à la démocratie sur la nécessité d'être prudent, « de gouverner ses impatiences, de ne vouloir rien obtenir que du temps et des progrès de la raison publique. »

Cette constitution, qui vous paraissait et qu'on avait présentée comme si bâtarde et si incomplète, a laissé la porte ouverte aux perfectionnements. On rencontre à chaque pas des hommes qui disent : Votre œuvre n'est pas solide, et on pourra la reviser.

Restait à parler des républicains du lendemain. Voici en quels termes le fait M. Gambetta :

Le gouvernement du pays par le pays, tel est le vœu de la France. C'est ce principe qui a rallié sous le drapeau de la République un certain nombre d'hommes séparés de nous par les souvenirs. Ils ne sont pas nombreux (Rires), pas assez, messieurs ; il faut souhaiter que leur nombre augmente.

Quant à moi, je ne leur demande que de la sincérité, et je dis qu'en toute circonstance l'habilité, c'est la sincérité. (Très-bien ! — Bravos.)

républicains, ces radicaux avec lesquels vous avez traité ; ils vont à Belleville pour y exposer leurs principes comme avant le traité ; ils vont y parler comme avant, décidément, vous vous êtes fourvoyés : rompez donc avec ces radicaux. (Rires.)

Suivant la marche de cette longue harangue, M. Gambetta en arrive à dire un mot des questions religieuses : il proclame « l'Etat laïque. »

En terminant, M. Gambetta revient à l'idée principale de son discours : il engage ses amis à ne pas « rallier le Sénat », mais au contraire à « l'aimer ».

Voici quelques appréciations des journaux sur l'acte nouveau de M. Gambetta.

Opinion du Bien public, extrême de l'éloge :

L'éloquent orateur, disons mieux, l'homme d'Etat républicain, sachant vouloir avec décision ce qu'il comprend avec perspicacité, répudiant également les utopies à l'encontre du possible et la méconnaissance routinière des principes, se plaçant par conséquent en plein réel, sous la lumière des lois supérieures toujours respectées, comprenant bien que chaque génération n'écrit jamais qu'une page de l'histoire et non le livre tout entier des annales humaines, affirme une fois de plus, dans ce discours cette politique qui s'inspire à la fois du devoir idéal et de la nécessité pratique.

Opinion de l'Univers, extrême de la critique :

Un discours de M. Gambetta aux Bellevillois, long, lourd, verbeux, sans littérature, sans idée, vrai rabâchage démocratique, remplit aujourd'hui les trois pages de la République française.

Entre le Bien public et l'Univers, toutes les gammes intermédiaires.

La gamme de la Gazette de France nous paraît assez réussie :

M. Gambetta a des ennemis. Son parti refuse de le suivre dans tous les détours de la route où il s'est engagé derrière M. Thiers. On le traite « d'orléaniste ; » on lui reproche de se montrer le complaisant des modérés, d'avoir un doigt dans toutes les

intrigues parlementaires, de sacrifier absolument les principes révolutionnaires à des intérêts où la personnalité de l'ancien dictateur à un bénéfice trop évident; enfin, d'oublier absolument les citoyens qui payent de leur liberté leur foi démocratique et socialiste.

Ces accusations devenaient trop générales pour que M. Gambetta ne cherchât pas une occasion de les repousser.

Il a donc jugé utile de prononcer un discours, mais comment composer un auditoire? Là était le point délicat.

S'il appelait à l'entendre ceux qui dans son parti lui reprochent sa conduite et ses compromis, il s'exposerait à une controverse dangereuse et aggraverait le mal au lieu de l'atténuer.

M. Gambetta s'est donc décidé à convoquer deux mille citoyens de choix, des citoyens dont il connaît les sentiments et sur l'adhésion desquels il pouvait compter.

Ces citoyens se sont, en effet, réunis et le triage a été si bien fait, que M. Gambetta n'a pas été une fois interrompu par aucun signe de désapprobation. Personne, dans son auditoire, ne lui a opposé la plus petite objection, en sorte que cette réunion qui avait pour objet, d'après ce que M. Gambetta a dit lui-même, de répondre aux critiques qui s'élevaient contre lui du sein de son parti, ne renfermait que des citoyens que chaque mot de l'orateur a fait pamer. Applaudissements, bravos, rires, adhésions, sensations, voilà ce qu'on constate. On se demande, si M. Gambetta est aussi unanimement approuvé, pourquoi il avait les préoccupations dont il a parlé et qui rendaient nécessaire une réunion.

Notre opinion personnelle est celle-ci : M. Gambetta a déclaré aux Bellevillois qu'il ne voulait pas *couper sa queue*, mais tout son discours prouve qu'il serait ravi de la couper, seulement il ne le peut pas, ou il ne l'ose pas. Ah! c'est une triste chose que de se croire le prisonnier d'une coterie dans un parti quelconque!

On lit dans *le Gaulois* :

M. Thiers, qui s'était si complètement effacé depuis le 6 janvier; M. Thiers qui, pour favoriser l'union républicaine que l'on sait, avait consenti à laisser au premier rang ses alliés de la veille, M. Gambetta et ses amis de l'extrême gauche; M. Thiers qui, il y a trois jours encore, ne voulait pas croire ceux de ses amis qui lui annonçaient une prochaine rupture de M. Gambetta; M. Thiers se serait écrié, après avoir parcouru cet interminable discours :

« Monsieur Gambetta vient de tuer la majorité du 25 février et, du même coup, la République. C'est une affaire de temps! »

M. d'Audiffret-Pasquier, lui, aurait dit : « Où donc M. Gambetta croit-il pouvoir nous mener à sa suite? »

Nous ne croyons pas le premier mot de ces deux anecdotes. La majorité du 25 février est de taille et de force à résister à plus d'une maladresse. Parler de l'obligation de l'instruction laïque quand M. de Bismarck poursuit le catholicisme, ce n'est pas seulement une œuvre détestable, c'est une œuvre maladroite et imprudente. Même pour les sceptiques, le catholicisme devrait être aujourd'hui une question de patriotisme.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 28 avril.

Une partie du bureau du conseil municipal de Paris s'est rendue hier auprès du préfet de police pour se plaindre des mesures prises lors de l'enterrement Massol. Il paraît que plusieurs conseillers municipaux de Paris se trouvaient dans la queue du cortège que les sergents de ville empêchèrent de pénétrer dans le cimetière, et il paraît aussi que ces conseillers excipèrent un peu trop vivement de leur qualité municipale pour passer outre au veto des représentants de l'autorité. M. le préfet de police a soutenu vigoureusement ses agents et a rappelé que, pour être conseiller municipal, on n'était pas dispensé de se soumettre aux injonctions des sergents de ville. L'entrevue s'est, du reste, fort bien terminée. M. Thulié, président du conseil, a reconnu qu'il avait été avisé, quoique un peu tard, des mesures qui devaient être prises, et ce n'est que le défaut de temps qui l'a empêché de prévenir tous ses collègues en temps utile.

Les attaques contre la France et la Belgique dans les journaux de Berlin deviennent moins vives et moins fréquentes. On pense que devant la fâcheuse impression qu'elles ont produite sur l'opinion publique européenne, elles ne vont pas tarder à dis-

paraître. Il faut, du reste, s'attendre à les voir revenir périodiquement, surtout au printemps, l'esprit public allemand n'ayant jamais plus rêvé la guerre que depuis qu'il a proclamé que la Constitution d'un grand empire allemand était le gage certain d'une paix éternelle en Europe.

D'après *l'Univers*, le prince impérial aurait fait demander au maréchal de Mac-Mahon s'il ne s'opposait pas à ce qu'il traversât la France pour se rendre à Bayonne où il voudrait s'embarquer avec l'impératrice pour l'Espagne.

La courte visite du prince impérial d'Allemagne au roi d'Italie est très-commentée dans le monde diplomatique. On est convaincu que le prince est allé remplir à Naples une importante mission, dont on ne saura probablement l'objet précis que dans quelques jours.

Une réponse à M. de Bismarck.

A la Chambre des députés de Prusse, M. Windthorst, député du centre, l'un des chefs du parti catholique, a répondu vigoureusement à M. de Bismarck.

Voici, d'après *la Gazette de Cologne*, les principaux passages de ce discours :

« Le reproche que l'on nous fait de ne suivre que les inspirations du Pape est injuste.

« C'est une erreur absolue de croire que nous nous concertons au sujet de notre action, en quelque mesure que ce soit. Nous agissons librement d'après nos convictions, et les évêques allemands mêmes n'exercent aucune influence sur nos résolutions. Nous sommes d'accord avec eux : cet accord dérive nécessairement des principes immuables de la foi positive, principes dont les protestants croyants subissent fatalement les conséquences, comme les catholiques. (Très-juste! au centre.)

« Cela ne saurait étonner personne, surtout à une époque où il y a si peu de principes. (Hilarité.) Eh bien! de ce fait le président du ministère conclut que nous sommes « hostiles » au Pape, et qu'il faut nous dénoncer comme tels. Je dois avouer que cette expression ne me paraît pas pouvoir être conciliée avec la logique; mais peut-être se concilie-t-elle avec les habitudes que prend peu à peu le président du ministère. (C'est très-vrai!) Il paraît encore que quiconque n'agit pas selon ses ordres, ou bien agit sans ses ordres est contre lui. Le Pape n'a pas cette pensée.

« La tentative faite par le chancelier pour exercer une pression sur nous a montré combien peu la curie est disposée à exercer une influence quelconque. Je suis obligé de revenir sur ce point parce que, dans sa réponse au député Schorlmer-Alst, M. le ministre ne l'a pas traité conformément aux faits et aux documents. (Ecoutez! écoutez!)

« Le ministre a envoyé M. de Tauffkirchen au cardinal Antonelli, et s'est plaint de l'attitude du centre. Le cardinal a répondu en des termes qui pouvaient faire croire à M. de Tauffkirchen qu'il désapprouvait effectivement en quelques points particuliers l'action du centre. Maintenant, comment M. de Tauffkirchen a-t-il fait son rapport au président du ministère? Je l'ignore, et nous ne le saurons probablement pas avant le second procès intenté à M. d'Arnim. Quoi qu'il en soit, cela nous a déterminés à faire demander non au Pape, mais à Mgr Antonelli lui-même ce qui en était, et alors la réponse nous fut faite, non par le cardinal, mais par M. Ketteler, de Mayence.

« La réponse portait ceci : le cardinal avait, en lisant des feuilles publiques et en écoutant des propos tenus ici, acquis la conviction que la fraction du centre avait demandé que l'on prit des mesures pour défendre le pouvoir du Pape. Le cardinal considérait cette demande comme prématurée. La vérité est que le centre ne l'a jamais faite. (Très-vrai! au centre.) Et j'insiste d'autant plus là-dessus que l'on paraît peu à peu considérer comme une chose hors de conteste que nous recevons des instructions de Rome. »

Passant à l'assertion de M. de Bismarck, suivant laquelle les protestants seraient considérés par la papauté comme des hérétiques qu'elle extirperait, si elle en avait le pouvoir, M. de Windthorst s'écrie que si les protestants ont été autrefois persécutés, il faudrait pouvoir prouver que les mesures de violence ont été décrétées par l'Eglise, tandis qu'il est historiquement constaté que ce sont les États qui les ont décrétées.

« Les accusations portées par M. de Bismarck, poursuit M. de Windthorst, ne peuvent avoir pour effet que de semer la discorde en Allemagne. Le chancelier n'a pas le droit de prononcer de telles paroles devant l'Allemagne, où

des princes confédérés partagent notre foi catholique, où la plus grande partie de l'Allemagne du Sud partage également notre foi. De telles paroles sont-elles faites pour créer ou fortifier l'unité allemande? Si M. le ministre croit devoir s'inspirer de pareils principes, il nous donne l'explication de toute cette lutte intérieure qui nous agite; il nous donne aussi l'explication des démarches faites par lui dans la politique extérieure, et qui ne permettent ni à l'Allemagne, ni à l'Europe de trouver le repos et la paix. (*Agitation à gauche.*)

« ...Tous ces bruits de guerre qu'on vient de répandre ne signifient rien; on commence déjà à baisser le ton. Je dirai du reste au président du ministère qu'une ligue, telle qu'il l'admet, n'existe en aucune façon. Il n'y a de symptômes d'une telle alliance ni à Florence, ni à Vienne, ni à Paris. Il est vrai que les mesures que l'on prend ici contre l'Eglise catholique sont faites pour unir de plus en plus les cœurs catholiques du monde entier.

« Nous n'espérons pas de secours matériels comme le ministre semble les entendre, et s'ils nous étaient offerts nous les repousserions. Mais la sympathie, la communauté des sentiments et des croyances nous donne une force immense. Nos frères ne nous abandonneront pas en présence de la loi destinée à nous affaiblir. Ces secours matériels-là sont parfaitement licites, et nous les acceptons. Il est vrai que même ces témoignages de sympathie paraissent intolérables à certains, et quand dans un pays étranger un évêque ou un cercle de catholiques expriment ces sentiments de sympathie, aussitôt on met en mouvement les ambassadeurs et on envoie des notes. Nous témoignons de la sympathie, c'est un crime international.

« En dépit de tout cela, le ministre dit qu'il veut faire la paix avec le Pape, quand il aura réglé ce qui concerne les congrégations. Cela revient à dire qu'il commencera par garrotter l'Eglise catholique, et quand il l'aura mise pour ainsi dire dans l'impossibilité de respirer, il essaiera de lui donner le coup de grâce pour voir si le pape ne fera pas quelques concessions pour amener la paix.

« La paix, il y a deux moyens de la faire. D'abord on ne peut entamer de véritables négociations avec la curie. (Cris : Canossa!) Ceci ce ne serait pas aller à Canossa. Ces négociations amèneraient en second lieu une révision des lois de mai. Il faudrait proclamer le principe que là où ses règles ne sont pas suivies, l'Etat pourra tout au plus retirer ce qu'il accorde, mais qu'il ne pourra jamais se mêler de l'action propre de l'Eglise. Voilà une idée féconde d'où pourrait sortir la paix. Alors aussi pourrait suivre la véritable séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais non pas faite, comme le veut M. Virchow, de telle façon que l'Eglise catholique fût refoulée, mais faite de façon qu'elle restât libre, comme en Angleterre et en Amérique, sans être sujette à des mesures policières comme les lois de mai. »

Informations

Une communication de Madrid annonce que M. le duc de Noailles vient d'être officiellement inscrit sur les registres des chevaliers de la Toison-d'Or.

Cet oubli, plus ou moins volontaire, a été réparé à la suite de la reconnaissance du gouvernement d'Alphonse XII par le noble duc.

M. Thiers s'est rendu à Anzin, pour assister au conseil de régie de la Compagnie des mines.

MM. Casimir Périer, d'Audiffret-Pasquier, général de Chabaud-Latour, marquis de Talhouët, et marquis de Lagrange font le même voyage.

M. Emile Ollivier songerait, d'après le *Bien public*, à prendre la direction d'un journal parisien, pour soutenir sa candidature, soit au Sénat, soit à la nouvelle Chambre des députés.

On lit dans *la Post* de Berlin, le même journal qui juge si inquiétants les modestes progrès de notre armée :

D'après une correspondance particulière de Genève, il arrive dans cette ville une grande quantité d'or provenant de l'Allemagne et surtout de Francfort-sur-Mein. On parle de 80,000 marcs par jour.

Cet or est aussitôt fondu et réparti entre les différentes orfèvreries.

Il est triste, par contre, que l'on soit forcé, au cœur de l'Allemagne, de courir d'un banquier à l'autre pour trouver une pièce d'or allemande.

Le *Journal officiel* a publié un tableau indiquant le rendement des impôts pendant le premier trimestre de cette année.

En ce qui concerne les contributions directes, dont le montant pour l'année entière s'élève à 673,654,700 fr., les recouvrements pendant le premier trimestre ont été de 110,512,500 fr.; ils sont inférieurs de près de 2 millions aux 2/12 échus le 31 mars.

Cette infériorité doit être attribuée à l'émission tardive des rôles dont la confection n'a pu être entreprise qu'après la réunion des conseils généraux et d'arrondissement, laquelle a eu lieu en 1874 deux mois plus tard que de coutume.

Quant aux frais de poursuites, ils étaient en 1874 de 1,13/1000, et ne sont plus que de 1,07. Cette diminution indique une facilité plus grande dans le recouvrement des impôts et par conséquent un accroissement de la prospérité matérielle.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, évalué pour l'année à 31,760,000 fr., a produit 8,263,000 fr., il est donc légèrement en avance.

Passons maintenant aux impôts et revenus indirects :

Le produit de ces impôts pour le 1^{er} trimestre était évalué en bloc à 447,500,000 fr. On a recouvré 459,582,000 fr. Nous arrivons donc à ce fait considérable que les impôts indirects ont donné pendant ces trois premiers mois 12,082,000 fr. de plus qu'on en attendait.

Si la progression se maintient, nous pouvons espérer qu'à la fin de l'année, sur le budget total, on aura un excédant de près de 50 millions.

L'excédant que nous signalons est dû, surtout, à quatre spécialités : Aux droits de douane sur marchandises diverses à l'importation qui présentent un excédant de 6,695,000 fr.; aux droits sur les boissons : 9,408,000 fr. aux droits de fabrication sur les sucres indigènes : 6,399,000 francs; enfin au tabac, 5,119,000 fr.

Par contre, certaines spécialités se trouvent en déficit et parmi elles nous relèverons le produit des 2/10^{es} sur le prix du transport des voyageurs qui donne 4 millions 701,000 fr. de moins qu'on en espérait.

Ce résultat déjà si remarquable et si favorable devient encore plus caractéristique par la comparaison des recouvrements du 1^{er} trimestre de 1875 avec ceux du trimestre correspondant de 1874. Cette comparaison prouve que l'Etat a encaissé dans ce dernier trimestre 8,467,000 fr. de plus que dans la période correspondante de 1874.

On voit que nos finances sont en voie d'amélioration constante et rapide, et que la constitution du 25 février n'a point précisément effrayé les esprits.

UNE NOUVELLE ASCENSION A GRANDE HAUTEUR

On lit dans *la Liberté* :

« A l'heure où nous écrivons ces lignes, la Société française de navigation aérienne a déjà reçu 37 projets de physiciens et ingénieurs, lui proposant la solution du problème, insoluble jusqu'ici, de la vie dans les hautes régions de l'atmosphère.

« Un seul de ces projets a été mis à l'étude, et sera, si l'expérience qui va avoir lieu à la Sorbonne est concluante, mis aussitôt à exécution. Un ingénieur, M. Trouvé, offre à la Société d'entreprendre immédiatement un voyage à des hauteurs de 12 kilomètres et au-dessus, non atteintes encore jusqu'à ce jour, et d'y continuer les curieuses observations si malheureusement interrompues du *Zénith*.

« Le système mérite une description sommaire, car il a le double mérite de conjurer à la fois les effets de l'asphyxie et ceux plus funestes encore de la brusque différence de pression qui détermine l'apoplexie pulmonaire.

« La nacelle du nouveau *Zénith* sera munie d'un réservoir d'air comprimé qui est calculé de façon à pouvoir entretenir la vie d'un homme sans souffrance pendant quelques heures. Un mètre cube d'air comprimé à cinq atmosphères y suffirait et le poids du gaz, enveloppe comprise, n'excéderait pas 100 kilogramme.

« Lorsque le ballon arrive à une altitude où la respiration devient difficile, le pilote recourt à une sorte de scaphandre en caoutchouc qui l'enveloppe à la tête. Ce scaphandre est tenu

en communication avec le réservoir au moyen d'un robinet hermétique, qu'il suffit de tourner pour que l'air arrive au scaphandre.

La pression que supporte le corps humain est désormais constante, puisqu'elle est exercée par la couche d'air qui remplit l'enveloppe du scaphandre. Un manomètre permet de la régler, tandis qu'un autre indique la quantité exacte d'air que renferme le réservoir à un moment donné. Il n'y a donc plus à redouter le danger des dépressions atmosphériques. D'autre part, la respiration s'effectue avec une régularité parfaite. L'opérateur tient entre les dents l'extrémité de deux tubulures fixées au masque. Lorsqu'il aspire, une soupape s'ouvre et laisse échapper la quantité d'air nécessaire à la respiration. Lorsqu'il expire, c'est une autre soupape qui laisse échapper dans l'atmosphère l'acide carbonique. Jamais ces soupapes ne s'ouvrent en même temps. Le vêtement ne gêne aucun mouvement de l'opérateur.

L'inventeur de cet ingénieux appareil doit être soumis, dans quelques jours, aux expériences de la chambre de fer de la Sorbonne, dans laquelle on fait le vide à l'aide de la machine pneumatique. Il prétend qu'il y supportera impunément, à l'aide de son appareil, des dépressions barométriques indiquant une hauteur minimum de 15,000 mètres.

Chronique locale

et méridionale.

Par décret en date du 17 avril :

M. le vicomte de Gombert, sous-préfet de Bergerac, est nommé préfet du Lot.

M. Breynat, préfet du Lot, est nommé préfet de la Haute-Savoie.

Nous avons un nouveau Préfet. M. Breynat, nommé dans la Haute-Savoie, est remplacé, à Cahors, par M. le vicomte de Gombert, sous-préfet de Bergerac.

Nous souhaitons à M. Breynat un bon accueil et un succès durable dans le nouveau département qui lui est confié. Il obtiendra l'un et l'autre par la connaissance très-grande qu'il a des affaires, en portant toute l'activité de son esprit vers les questions administratives si importantes.

M. de Gombert est l'un des trois sous-préfets de France dont les titres et les services ont été jugés comme véritablement exceptionnels par M. Buffet, qui s'est fait remettre, dans la première quinzaine de son entrée au ministère de l'intérieur, toutes les notes et tous les renseignements sur le personnel dont il devenait le chef. Notre nouveau Préfet trouvera un département facile, c'est-à-dire une population laborieuse et chrétienne, qui veut, tout à la fois, le progrès et l'ordre, basés sur le respect de la loi. Il ne tardera pas à avoir la conviction profonde que la Constitution du 25 février, une fois la première surprise passée, rencontre chez nous une faveur de jour en jour plus sympathique et mieux raisonnée, parce qu'elle nous assure dans le présent un gouvernement de contrôle et de discussion, et dans l'avenir le droit de révision qui est l'arme légale des partis contre les coups d'Etat d'en haut et d'en bas.

On lit dans le *Gaulois* :

M. le comte de Mosbourg, candidat du parti de l'Appel au peuple dans le département du Lot, est sur le point de quitter Paris. Nous croyons savoir que M. de Mosbourg posera sa candidature sur le terrain de la révision de la Constitution dans le sens plébiscitaire.

M. le comte de Mosbourg est arrivé ou va arriver aujourd'hui dans le Lot. Quant à l'autre assertion du *Gaulois*, nous la considérons comme erronée.

Le candidat républicain dans le Lot est déjà désigné. Ce choix, qu'on dit assez accentué, rend encore plus certain le succès de M. de Mosbourg qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, réunira les voix de toutes les fractions conservatrices.

Le Concours littéraire et scientifique ouvert

par la Société des Etudes du Lot promet d'être brillant.

La Commission chargée d'examiner et de classer les travaux, a tenu aujourd'hui sa première séance.

La Société des Etudes du Lot a reçu pour ce concours :

- 4 Monographies communales ;
- 9 Travaux en prose, Biographies, Mémoires scientifiques ou littéraires ;
- 29 Pièces de poésie française ;
- 13 Pièces de poésie en patois.

C'est un total de 55 travaux, dont quelques-uns très-importants, que la Commission aura à examiner.

L'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse doit tenir, selon l'usage, deux séances publiques le 1^{er} et le 3 mai prochain, à 1 heure de l'après-midi, dans la galerie des Illustres, au Capitole. La première sera consacrée à la lecture des ouvrages qui, sans être couronnés, ont été distingués dans le concours ; la seconde aura pour objet la distribution des prix.

On entre sans billet à la séance du 1^{er} mai.

M. Millot, lieutenant de gendarmerie à Villefranche (Haute-Garonne), est nommé au commandement de l'arrondissement de Gourdon (Lot), en remplacement de M. Schmitt et par permutation avec cet officier.

M. le colonel Favas est décédé à Cahors, mercredi, à 2 heures du matin, à l'âge de 78 ans.

Lundi, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi, un vol avec effraction a été commis dans l'église de Cabessut, à un tronc, lequel devait contenir 1 fr. 50 environ. Les recherches les plus actives sont faites pour découvrir le coupable.

Une récente circulaire adressée par M. le ministre de l'intérieur aux préfets, invite ces fonctionnaires à rappeler aux conseils municipaux qu'ils auront, probablement vers la fin de l'année, à désigner un délégué qui prendra part aux élections sénatoriales.

M. le ministre de l'intérieur invite, en outre, les préfets à faire remarquer aux conseils municipaux que les membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, étant de droit électeurs, ne sauraient être en même temps les délégués des conseils municipaux dont ils seraient membres.

Un sergent-major du 7^e de ligne passait tranquillement sur le boulevard, lorsqu'il fut apostrophé par un jeune homme. Ce militaire qui est doué d'une force peu commune, se borna à remettre à sa place l'insulteur, qui alla se plaindre à son père d'avoir été battu. Ce dernier se rendit au café où se trouvait le sergent-major, et, sans autre explication, se porta contre lui à des voies de fait graves, dont le militaire aurait pu le faire immédiatement repentir s'il n'avait eu le courage de se contenir, bornant sa résistance à se garer des coups que son adversaire lui portait, et qu'il assaisonnait des épithètes de *capitulard*, de *versailles*, et *tutti quanti*.

Sur l'ordre du colonel, le sergent-major déposa une plainte au parquet, et dans son audience de samedi dernier, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné le citoyen G. père, à vingt jours de prison, à 25 fr. d'amende et aux frais.

La Société des Agriculteurs de France dont le siège est à Paris, 1 rue Le Peletier, vient de décider qu'elle décernera, en février 1876, sept prix de mille francs chacun :

- 1^o Au procédé le meilleur et le plus économique de conservation des fourrages verts.
- 2^o Au meilleur procédé de destruction du phylloxera vastatrix.
- 3^o A l'inventeur du meilleur système d'écorce artificielle des bois.
- 4^o A l'inventeur de l'instrument le plus propre à indiquer exactement la richesse saccharine de la betterave.
- 5^o 500 francs à la meilleure méthode d'apiculture ; 500 francs au fabricant qui pourra fournir aux sériciculteurs les microscopes les plus économiques.
- 6^o Aux instituteurs primaires qui auront développé chez leurs élèves, le goût de l'agriculture. La somme de 1,000 francs sera divi-

sée en autant de prix que la commission le jugera convenable.

7^o A la meilleure Jumenterie des départements de l'ancienne Bretagne.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

On annonce comme devant paraître prochainement un mouvement dans le personnel de la Trésorerie.

On annonce également comme probable un mouvement judiciaire faisant suite au mouvement déjà paru.

On assure que M. Dofaure est dans l'intention de proposer un jury spécial pour les délits de presse.

Bourse de Paris.

Paris, 29 avril 1875.

Rente 3 p. %	63,95
— 4 1/2 p. %	92,65
— 5 p. %	103,42

Variétés

NOS MAITRES AUJOURD'HUI.

(2^e article).

Nous avons dernièrement étudié le 1^{er} livre du travail de M. André : *l'Emile, son influence* ; nous allons nous occuper aujourd'hui du second : *la question d'éducation devant les assemblées politiques. L'Université*.

L'auteur jette d'abord un rapide coup d'œil sur les institutions scolaires qui existaient en France avant 1789 et prouve par de nombreux exemples qu'il y avait plutôt surabondance que pénurie de moyens de s'instruire en toutes choses. Ce n'est pas nous qui le contredirons, car pour ne citer que notre ville, avant la révolution de 1789 ou plutôt avant la suppression de l'Université en 1751, elle offrait sans contredit à quiconque voulait s'instruire plus de ressources qu'elle n'en présente aujourd'hui. L'enseignement secondaire s'y donnait dans 4 collèges, et pour étudier le droit ou la médecine, on n'avait pas besoin d'aller comme de nos jours à Toulouse ou à Montpellier.

Cependant il était nécessaire d'opérer des réformes, et c'est ce que demandèrent, dans toutes les provinces, les députés des trois ordres aux Etats généraux.

L'Assemblée constituante s'occupa de cette importante question, et le 25 septembre 1791, Talleyrand déposa un long projet de loi avec son rapport imprimé sur l'éducation nationale. Il demandait l'organisation d'écoles primaires, d'écoles de district et d'écoles de département, admettait la gratuité, mais n'allait pas jusqu'à l'obligation.

Ce projet fut présenté trop tard et ne fut pas mis en discussion à la Constituante. D'ailleurs il souleva de nombreuses protestations parmi lesquelles M. André cite surtout l'éloquent opuscule de Hafner, dont il n'est pas sans intérêt de comparer certains passages avec la circulaire de M. Jules Simon du 27 septembre 1872. « Les réformateurs de 1872 auraient pu mettre leurs idées sous la protection de l'écrivain vain de 1792. »

Les chapitres 3 et 4 sont consacrés au rapport fait par Condorcet à l'Assemblée législative et aux intéressants débats que les questions d'instruction publique occasionnèrent à la Convention et auxquels prirent surtout part J.-B. Leclerc, Rabaud de Saint-Etienne, Danton, Lakanal et Andrieux.

De là sortirent l'École polytechnique, cette féconde institution qui fait encore aujourd'hui l'honneur de notre pays, et les Ecoles centrales qui furent bien loin de rendre tous les services qu'on en attendait.

Quand le Consulat succéda au Directoire, on peut affirmer sans témérité que tout était à créer, en fait d'éducation. Les lois du 1^{er} mai 1802 et du 6 mai 1806, votées sur le rapport de Fourcroy, et complétées par les décrets de 1808 et de 1811, organisèrent l'Université.

Jusqu'à présent, la tâche de M. André, a été relativement facile ; il n'a eu qu'à exposer des doctrines, qu'à relater des faits tombés dans le domaine de l'histoire. Il s'en est acquitté avec un incontestable talent et de manière à intéresser tous ses lecteurs ; mais à partir de ce moment, les questions qu'il va traiter sont d'une bien autre importance et d'un bien plus grand intérêt. Il nous rappellera les attaques si vives dirigées jusqu'en 1850 contre l'Université et son monopole et celles qui de nos jours encore se produisent contre son enseignement et ses méthodes.

Il analyse différents ouvrages relatifs à l'Université : *l'Essai sur l'instruction publique* de M. Guizot, le *Monopole universitaire*, diatribe des plus violentes publiée en 1843 ; et rappelle le mémorable débat qui s'ouvrit le 21 avril 1844 à la Chambre des Pairs et dans lequel l'illustre Cousin réduisit à néant toutes les calomnies et toutes les insultes dont l'Université était l'objet.

Non pas que M. André veuille prétendre que certains membres de l'Université aient toujours été sans reproche. Il blâme avec raison ceux qui voudraient (heureusement, ils sont bien rares) faire en classe de la politique. Et ici nous lui laissons la parole :

« Il convient quand on a charge d'âmes, d'être dévoué par conviction aux institutions de son pays » et respectueux envers ses lois ; mais c'est moins sur une prédication indiscrète et maladroite qu'il faut appuyer ses croyances que sur le soin qu'on prend de mettre sa conduite d'accord avec ses discours. Pour les malheureux qui changeraient leur classe en club, et qui, sous prétexte de libéralisme, feraient de la démagogie, ils ne méritent pas de conserver leurs chaires qu'ils déshonorent, et ils sont corrupteurs de la jeunesse au même degré où ils le seraient s'ils professaient l'incrédulité et l'athéisme. »

M. André passe ensuite à la loi du 15 mars 1850 et à la bifurcation. C'était un système qui avait évidemment sa raison d'être, et la preuve, c'est que malgré les décrets du 29 juin et du 2 septembre 1863, la bifurcation existe encore, sinon de droit, du moins de fait. Quant à l'enseignement spécial, et aux réformes tentées il y a deux ans, réformes dont tout récemment un professeur de faculté montrait l'analogie avec certaines réformes tentées par les solitaires de Port-Royal, M. André regrette que les élèves de nos lycées ne puissent pas encore suivre les cours professés dans les *realschulen* et applaudit des deux mains au rétablissement des thèmes et des vers latins. A ce propos, il cite un passage de La Harpe qui semble fait tout exprès pour répondre aux novateurs.

Nous engageons aussi nos lecteurs à étudier attentivement l'analyse du fameux livre de M. Michel Breal qui a fait naguère tant de bruit. Il y a dans ce livre des critiques fondées, mais il y a aussi des exagérations. Nous n'en citerons qu'une seule : M. Breal condamne l'émulation ; nous ne lui répondrons que par cette pensée d'un ancien : *sublati studiorum pretiis, studia peritura sunt*.

C'est avec plaisir et avec un intérêt qui ne s'affaiblit pas qu'on lit ces fortes études, pleines d'une solide érudition, d'un goût et d'une sûreté de jugement à toute épreuve. On y trouve toujours cette « substantifique moëlle » dont parle Rabelais, et on en retire grand profit.

Au moment où l'Assemblée va se réunir, plusieurs de nos lecteurs voudront sans doute lire un grand journal de Paris. *L'Opinion nationale*, réorganisée par un groupe nombreux de députés républicains, est le plus complet et le plus varié des journaux parisiens. C'est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique des séances de l'Assemblée nationale. — *L'Opinion nationale* est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

Librairie Hachette.

Le Dictionnaire de la langue française de E. Littré de l'Académie française abrégé par A. Beaujean va être mis en vente en livraisons in-8^o.

L'ouvrage se composera de 25 fascicules et il paraîtra un fascicule par semaine à partir du 8 mai 1874.

Ce Dictionnaire formera un volume de 4,300 pages du format des Dictionnaires encyclopédiques de MM. Bouillet, Franck, Lalanne, Sonnet et Wurtz à côté desquels il est appelé à prendre place.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

COMPAGNIE DE RIO TINTO
SOCIÉTÉ ANGLAISE (LIMITED)
AU CAPITAL SOCIAL DE fr. 2,250,000
CE QUI ÉQUIVAUT À 56,250,000 FRANCS
(Gisements de cuivre les plus riches du monde).

ÉMISSION
de 50,000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES
de 500 francs ou 20 livres sterling chacune
Portant intérêt annuel de 35 fr. payables à Paris
ou à Londres les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier, remboursables
au pair en 19 ans par tirages semestriels.
Prix d'émission : 417 fr. 50 c.
(Jouissance du 1^{er} JANVIER 1875)

PAYABLES COMME SUIT :

50 fr. en souscrivant.....	50 fr.
50 » à la répartition.....	50 »
100 » du 5 au 10 juin 1875.....	100 »
117 50 du 5 au 10 juillet moins le coupon au 1 ^{er} juillet 17.50.	100 »
100 » du 5 au 10 août 1875.....	100 »
417 fr. 50 Soit net à verser.....	400 fr.

L'intérêt de 35 francs représente un
revenu de 8 3/4 0/0 du prix d'émission,
sans la prime de remboursement.
A la répartition ou à l'échéance des termes, les
souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de
5 0/0 l'an, les versements non échus. Ceux qui
libéreront leurs titres à la répartition, n'auront à
payer qu'une somme nette de 414,25 par
obligation, et toucheront 17,50 le 1^{er} juillet
1875.
La répartition se fera proportionnellement.

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera de-
mandée dès la clôture de la souscription.

GARANTIES
Le service des obligations est spécialement garanti
par une hypothèque générale sur tous les biens de
la C^e, notamment sur les Mines de Rio Tinto, le
Chemin de fer de Rio Tinto, à Huelva, et le Môle
à Huelva, sauf, en ce qui concerne les Mines, le
privilège de vendeur cédé par le Gouvernement
Espagnol aux porteurs de la Dette 3 0/0 Extérieure
et garantissant une annuité de fr. 476,000 pendant
20 ans.

Les obligations en souscription font partie des
cent mille que la C^e est autorisée à créer et aux-
quelles ces garanties sont applicables.
(Copie de l'acte constatant l'hypothèque déposée au
Crédit Industriel et Commercial.)

REVENUS ET CHARGE DE LA COMPAGNIE
Lorsque le chemin de fer destiné à l'exploitation
sera terminé (vers le mois d'août prochain), les
revenus nets de la C^e seront d'environ 21
millions de francs par an, en face de charges
n'atteignant pas 7 millions de francs. — (Les
gisements dépassent, d'après les ingénieurs les plus
compétents, 200 millions de tonnes).

PAIEMENT DES COUPONS.—AMORTISSEMENT
Les Coupons d'intérêt et les obligations sorties
au tirages semestriels sont payables à PARIS, à la
Société Générale de Crédit Industriel et Commercial,
et à LONDRES, en livres sterling, au change fixe
de 25 fr.

Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au
siège de la Société Générale de Crédit Industriel et
Commercial, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque
année, à partir de 1876.
Le remboursement des obligations sorties se fera

aux époques du paiement des coupons : la C^e se
réserve le droit d'anticiper à toute époque le rem-
boursement au pair.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Le Mercredi 3 Mai 1875

A Paris, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72,
rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier.

A Londres, chez MM. MATHESON et C^e.
Un intérêt égal à celui produit par le titre sera
dû sur les versements en retard à compter du pre-
mier jour de leur échéance. Les souscripteurs en
retard pourront être déchés 15 jours après un avis
au Journal officiel.

SOCIÉTÉ DE
CRÉDIT MOBILIER
(Anonyme au Capital de 80 millions)

Émission de 320,000 actions
DE LA

Société auxiliaire du Crédit Mobilier

AVIS
Le revenu minimum de 6 p. 0/0 annoncé
dans le prospectus de l'émission est garanti
solidairement à la Société auxiliaire du Cré-

dit Mobilier, par la Société de Crédit Mobilier,
la Banque Franco-Hollandaise et la Banque
Belge du Commerce et de l'Industrie. Cet
engagement a été souscrit dans la proportion de
60 p. 0/0 pour le premier établissement et de
20 p. 0/0 pour chacun des deux autres.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE.
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Bottes, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût.
Maison de **ROBERT & AMIET** Anc. Directeur de
Fabrication de l'École d'Horlogerie
Gr^e-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.
Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Magasin de Nouveautés, le plus vaste, le plus important et le plus ancien du Midi.

MAISON JULES HUC

Toulouse, rue des Marchands, 32, 34, 36 et rue du Coq-d'Inde, 9, 11, 13

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Occasions extraordinaires comme BON MARCHÉ dans chaque branche de l'industrie.

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE de MEUBLES et de SIÈGES

Seule Maison de Nouveautés de Paris et de Province, qui, pour supprimer les intermédiaires entre le vrai fabricant et l'acheteur,
fasse fabriquer l'Ébénisterie et les Sièges dans des ateliers qui sont les siens.

ANCIENNE MAISON **BUSQUET** ANCIENNE MAISON **BUSQUET**

Maison de nouveautés
qui vend le meilleur marché
de tout le Midi.

Maison de nouveautés
qui vend le meilleur marché
de tout le Midi.

Le système de vendre tout à
bon marché et entièrement de
confiance est absolu dans la
Maison.

En vente chez tous les libraires
**L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL
DU LOT**
PRIX : 2 FR.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphati-
ques, maladies des voies digestives, engorge-
ments du foie et de la rate, obstructions vas-
culaires.
HOPITAL. — Affections des voies digestives,
pesanteur d'estomac, digestion difficile, inap-
pétence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la
vésicé, gravelle, calculs urinaux, goutte,
diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des
Célestins.
Administration de la C^e concessionnaire :
PARIS, 21, boulevard Montmartre.
**EXIGER le NOM
de la SOURCE sur la CAPSULE**
Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

Flacon : 5 fr. Flacon : 5 fr.
PEAU DU VISAGE
LE LAIT ANTÉPHELIQUE
pur ou coupé d'eau dissipe
ROUSSEURS, HAIE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES
Conserve la peau du visage claire et saine
Paris CANDES 24 St-Denis, 26
Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

A VENDRE
le matériel d'un
PRESSOIR A HUILE
S'adresser au régisseur du Châ-
teau de Causserant, par
Albas.
MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{ME} LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'E-
glise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux
en verre et Fournitures pour fleurs ;
Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; salons
et devant d'autel brodé or.

NOUVELLE FABRIQUE
DE
CIMENT D'ANGÉLY
ENTREPOT
7, Maison BELMONT, rue Fénelon, 7
CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabri-
cation du Ciment, renfermant, d'après les analyses faites, des qualités supé-
rieures, aux titres des **Portlands Anglais et des Ciments de Vassy.**
Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance,
Recevez l'assurance de ma considération.
BELMONT, jeune.
NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de
Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

4 FR. par an DOUZIÈME ANNÉE LE 4 FR. par an
MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
PARAIT TOUS LES JEUDIS
RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Causerie financière. — Revue de
toutes les valeurs. — Bilans des institutions de crédit. — Recettes des Che-
mins de fer. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des
assemblées d'actionnaires. — Jurisprudence financière. — Cours des valeurs
cotées et non cotées. — Listes officielles des tirages d'actions et d'obligations.
PRIME GRATUITE offerte à tout nouvel Abonné :
LE CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE
Pour 1875
VOLUME TRÈS-COMPLÈT DE 132 PAGES, CONTENANT :
Des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — leurs plus
hauts et plus bas cours en 1874, — l'époque de leurs tirages
annuels, — leur revenu pendant chacune des cinq dernières an-
nées, — l'échéance de leurs coupons, — le taux et la période de
leur amortissement, — l'historique de chacune des valeurs à lots
autorisées et la liste des lots non réclamés des emprunts de
la Ville de Paris.
On s'abonne p^r 4 fr. par an au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
EN ENVOYANT UN MANDAT-POSTE OU DES TIMBRES-POSTE
Au CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris
Ou à l'une des Succursales du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS :
à Lyon, 5, r. de l'Hôtel-de-Ville ; — à Marseille, 5, pl. de la Bourse ;
à Bordeaux, 29, Cours de l'Intendance.

MASTIC LHOMME-LEFORT
27 MÉDAILLES
SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.
reconnu le meilleur par tous les horticulteurs
**POUR GREFFER A FROID
ET CICATRISER LES PLATES
DES ARBRES ET ARBUSTES**
(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)
Employé dans les pépinières natio-
nales, impériales, royales, françaises
et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue
de Paris, 162, à Belleville - Paris.
Dépôt central pour le Lot, chez M.
VINEL, pharmacien-droguiste. — Se
défier des nombreuses imitations et exi-
ger sur chaque boîte le nom de Mastic
Lhomme-Lefort et la signature de l'in-
venteur.

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix